

Coopérer et mutualiser ; Pédagogie coopérative et démarche d'enquête en histoire en classe de 4^{ème}

Bourgeoisies marchandes, négoce international et traites négrières.

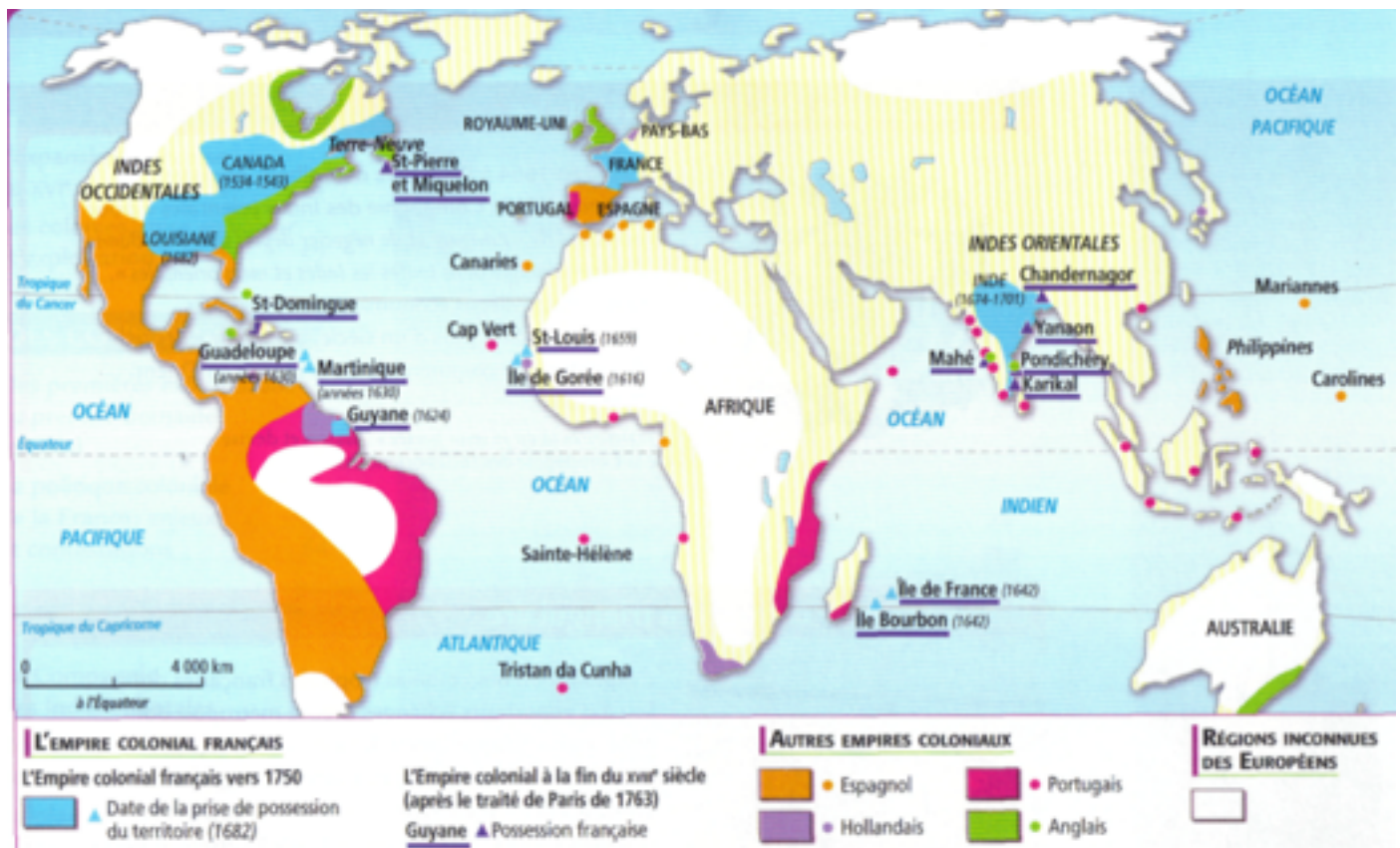
Aurélien Prévost, collège Mme de Sévigné, Roubaix.

Dans le prolongement du thème 3 de la classe de 5^{ème}, cette proposition utilise les outils de l'histoire connectée (ANNEXE 1) mais aussi ceux de l'histoire genrée. La démarche d'enquête (ANNEXE 2) est à nouveau privilégiée et les cas présentés s'inscrivent également dans une démarche inductive. En effet, cette étude a pour objectif de mener à la maîtrise et à l'utilisation par les élèves des concepts et notions de métissage, d'hybridation ou encore de créolisation à partir du parcours individuel d'une Africaine devenue esclave, affranchie puis habitante aisée de Guyane. Ce parcours est ensuite inscrit dans celui plus large des traites négrières atlantiques au XVIII^{ème} siècle. La mise en perspective se conclut par la construction d'un croquis de synthèse.

Suzanne Amomba Paillé, Africaine, esclave, affranchie et habitante aisée.

Documents introductifs : Panneau de rue à Cayenne aujourd'hui et localisation de la Guyane sur une carte des empires coloniaux au XVIII^{ème} siècle.





Pourquoi y a-t-il une rue Madame Payé à Cayenne de nos jours ?

CONSIGNE : A partir des « traces » laissées par Suzanne Amomba Paillé dans les archives, rédigez sa biographie afin de comprendre pourquoi une rue porte aujourd'hui son nom à Cayenne. Puis, vous réfléchirez également à la question suivante :

Que nous apprend le parcours de Suzanne Amomba Paillé sur le regard porté par les colons Français sur les esclaves et les affranchis au XVIII^e siècle ?

Archive 1 :

Le 29 juin 1704, en effet, le père Mousnier, curé de la paroisse Saint-Sauveur de Cayenne¹, reçoit « le consentement mutuel de mariage [...] et en présence des témoins [...] de Jean Paillé, soldat de la garnison et maître maçon, tailleur de pierre, natif du Pont-Saint Martin² et de Suzanne Amomba, négresse libre.

¹ Ville de Guyane, colonisée par le Royaume de France.

² Commune située en France.

Source : Arch. Dép. Guyane, 1 Mi 203, registres paroissiaux de Saint-Sauveur de Cayenne.

Archive 2 :

« Un soldat maçon il y a trente ans épousa une négresse esclave de Monsieur de La Motte Aigron¹ qui, en conséquence, lui donna sa liberté. Le soldat, peu après été congédié², avait par son industrie gagné un bien assez considérable³ pour le pays... ».

¹ Français, propriétaire terrien en Guyane, il emploie des esclaves dans des plantations. Parmi ces derniers se trouvait Suzanne Amomba.

² Après avoir cessé de servir dans l'armée.

³ S'enrichit de façon importante.

Source : Mr Lefèvre d'Albon, ordonnateur de la colonie, Arch. Nat., CAOM, série C14, registre 18.

Archive 3 :

« Je veux aussi que tout habitant qui se mariera avec une négresse ou une mulâtresse¹ ne puisse être officier, ni posséder aucun emploi dans les colonies ».

¹ Métisse.

Source : Extrait d'une ordonnance du roi de France en 1733. (Ordonnance royale = Décision du roi).

Archive 4 :

« Suzanne Amomba, veuve de Jean Paillé, habitante de Macouria, âgée d'environ cent ans, morte cette nuit dernière a été inhumée¹ [...] ».

¹ Enterrée.

Source : Acte de sépulture de Suzanne Amomba Paillé, 28 janvier 1755, Arch. Dép. Guyane, 1 Mi 203, registres paroissiaux de Saint Sauveur de Cayenne.

Archive 5 : Recensements de l'habitation « le Courbary », à Macouria, appartenant aux époux Paillet, 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle.

Recensements	1709	1711	1717	1737
Esclaves	6	10	16	67
« Bêtes à cornes »	1	3	5	46
Production de vivres : - « Mil ¹ » - Manioc ² - Igname ³	oui oui oui	oui oui oui	? ? ?	oui oui oui
Cultures d'exportation ⁴ : - Rocou ⁵ - Indigo ⁶ - Café - Cacao	- - - -	oui - - -	oui oui - -	oui oui oui oui
Armes : - Sabre - Fusil	- 1	1 3	1 2	1 2
Maison à Cayenne	-	-	1	1

¹ Le mil est une céréale.

² Plante dont les racines sont comestibles.

³ Plante comestible.

⁴ Cultures destinées à être envoyées à l'étranger et ici tout particulièrement en France.

⁵ Pigment extrait de la cire rouge entourant les graines du rocuyer, et utilisé comme colorant.

⁶ Colorant naturel bleu, extrait d'une plante appelée l'indigo.

Archive 6 :

« L'an mil sept cent trente neuf, le onze mai, Jean Paillet, habitant, décédé hier âgé de plus de soixante ans, a été inhumé¹ dans l'église ».

¹ Enterré.

Source : Arch. Dép. Guyane, 1 Mi 203, registres paroissiaux de Saint-Sauveur de Cayenne.

Archive 7 : Lettre de 1776 du gouverneur colonial en Guyane au ministre.

« Il a été fait ; Messieurs, différentes fondations à Cayenne pour l'éducation des enfants des deux sexes. Le sieur de la Motte Aigron¹ a légué² en 1722 tous ses biens pour l'établissement d'une communauté de religieuses destinée à l'instruction des filles³. [...]. Suzanne Amomba, veuve Paillé, fait en 1748 une donation⁴ de tous ses biens, qui ont été destinés à l'établissement d'un collège et il a été construit en 1766 pour cet objet un bâtiment dans la ville de Cayenne⁵. Le roi s'était chargé [...] de la dépense et entretien des prêtres destinés au service de ce collège ».

¹ Français, propriétaire terrien en Guyane, il emploie des esclaves dans des plantations. Parmi ces derniers se trouvait Suzanne Amomba.

² Donné.

³ Ecole dirigée par des religieuses et accueillant des filles.

⁴ Acte juridique par lequel une personne donne une partie de ses biens à une personne ou à une institution.

⁵ Ville de Guyane, colonisée par le Royaume de France.

Source : Extraits d'une lettre adressée par le gouverneur Fiedmont et l'ordonnateur Malouet adressée au ministre au sujet des fondations faites à Cayenne pour l'éducation des enfants. Arch.nat ; CAOM, série C14, registre 43.

Archive 8 : Lettre des administrateurs de la colonie Messieurs De Chateaugué et d'Albon au secrétaire d'Etat à la Marine, le 1^{er} septembre 1740.

« [...] Voici un cas sur lequel nous prendrons la liberté de vous demander explication. Un soldat maçon, il y a trente ans épousa une négresse esclave de Monsieur Lamotte-Aigron, qui, en conséquence, lui donna sa liberté. Ce soldat (Mr Paillé) [...] a été surpris par une mort subite sans laisser de postérité¹, [...] ladite négresse s'est mise en possession de tous ses biens, tant mobiliers qu'immobiliers. Une négresse affranchie², qu'elle est, mais riche [...] »

¹ Sans laisser d'héritiers. Jean Paillé et Suzanne Amomba n'ont pas eu d'enfants.

² Libre.

Source : Arch. Nat., CAOM, sous-série C14, registre 17.

Archive 9 : Lettre de l'administrateur d'Albon au ministre, septembre 1740.

« Comme cette vieille¹ fait voir une imbécilité [...] toute la disposition de ses biens lui est interdite sans l'autorité de justice. [...] Il se présente aujourd'hui un nouvel aspirant² au mariage, c'est un petit habitant veuf qui a sept esclaves et deux enfants. [...] Nous voulons savoir si Sa Majesté, trouve bon de tolérer le mélange de sang par mariage de blancs avec des négresses [...] et si un nègre ou une négresse en tant qu'affranchie et n'ayant point d'héritiers, peuvent [...] disposer de leurs biens, [...] surtout dans la circonstance présente d'interdiction judiciaire pour cause d'imbécilité.

¹ D'Albon fait ici référence à Suzanne Amomba Paillé.

² Homme voulant se marier avec Suzanne Amomba Paillé.

Source : Arch. Nat., CAOM, sous série C14, registre 18.

Archive 10 : Lettre de décembre 1741 du ministre au Père Pagnier (Prêtre à Cayenne en Guyane) qui a refusé de marier la veuve Suzanne Amomba Paillé et un blanc de la colonie.

« Vous avez très bien fait d'empêcher le mariage qu'un habitant de la colonie voulait contracter¹ avec une négresse. L'intention² de Sa Majesté³ n'est point en effet de permettre ces sortes d'alliances aux habitants. Et elle vous recommande de tenir la main à ce qu'il ne s'en fasse point à Cayenne ».

¹ S'engager avec quelqu'un, ici par le mariage.

² La volonté.

³ Le roi de France.

Source : Arch. Nat., CAOM, série B, registre 72.

Archive 11 : Suzanne Amomba Paillé est contrainte¹ de faire une donation de ses biens, rapport de Villiers de l'Isle d'Adam, nouvel ordonnateur de la colonie après la mort de d'Albon.² Avril 1748.

« [...] Devant nous, [...] fut présente [...] Suzanne Amomba, négresse libre, veuve de feu³ Jean Paillé. [...] Considérant qu'elle ne saurait faire un meilleur usage de ses biens, il a plu à la divine providence de les employer⁴ à l'éducation des enfants de cette colonie [...].

¹ Obligée.

² Les ordonnateurs sont des personnels administratifs Français qui dirigent la colonie de Guyane.

³ Expression utilisée devant le nom d'une personne décédée.

⁴ les utiliser.

Source : « Recueil de pièces concernant le petit collège de Cayenne ». Naf 2577. Arch. Dép. Guyane, 1 Mi 242.

Archive 12 : Autorisation puis refus du testament de Suzanne Amomba Paillé.

En 1744, l'ordonnateur d'Albon¹, après enquête : « rétablit Suzanne Amomba Paillé dans la pleine liberté accordée par l'ordonnance de Sa Majesté² aux esclaves affranchis³ de disposer de leurs biens⁴ ». Mais en octobre 1747, Villiers de l'Isle d'Adam, qui fait fonction d'ordonnateur après la mort de d'Albon, rappelle au Ministre que : « La veuve Paillé est toujours [...] dans l'attente de la ratification⁵ de son testament, pour s'assurer un protecteur qui puisse être autorisé à la défendre, la soutenir, et lui faire fournir tous ses besoins... » De ce testament, les autorités ne voudront pas.

¹ Il fait partie des Français qui dirigent la colonie de Guyane.

² Le roi de France.

³ Esclaves à qui on a rendu la liberté.

⁴ Pouvoir faire ce que l'on veut de ses biens.

⁵ l'acceptation, l'accord.

Source : Arch. Nat., CAOM, sous-série C14, registre 19 et 20.

Archive 13 :

En janvier 1741, c'est au conseil supérieur de la colonie d'être saisi en tant que cour de justice par Suzanne Amomba Paillé qui s'estime spoliée¹ de ses droits par Jacques Mallécot, [...] chargé de gérer ses biens depuis la mort de son mari. Suzanne Amomba perd son procès.

¹ privée.

Source : Arrêt du conseil supérieur du 2 janvier 1741.

TRAVAIL COLLABORATIF - Mise en activité :

1/ Répartissez-vous l'ensemble des archives. Pour chacune d'entre elles relevez sa date. Ensuite, classez-les dans l'ordre chronologique en les numérotant de 1 à 13.

2/ Maintenant que les archives sont classées dans le bon ordre chronologique, répartissez-les à nouveau à l'intérieur du groupe. Chacun d'entre vous a maintenant quelques archives. Relevez des informations qui vous semblent importantes au sujet de la vie de Suzanne Amomba Paillé et reformulez-les avec vos propres mots.

3/ Echangez ensemble vos informations. C'est l'élève qui a les archives les plus éloignées dans le temps qui commence. Pendant qu'un élève présente et explique ses informations, les autres peuvent prendre des notes.

4/ Après ces premiers échanges, discutez ensemble de ce que vous pouvez répondre à la question suivante :

Que nous apprend le parcours de Suzanne Amomba Paillé sur le regard porté par les colons Français sur les esclaves et les affranchis au XVIIIème siècle ?

5/ Vous avez tous les éléments nécessaires pour rédiger deux paragraphes :

Le premier doit raconter ce que vous savez de la vie de Suzanne Amomba Paillé ;

Le second doit présenter et expliquer ce que nous apprend le parcours de Suzanne Amomba Paillé sur le regard porté par les colons Français sur les esclaves et les affranchis au XVIIIème siècle.

La rédaction est réalisée ensemble. Vous disposez d'un dictionnaire pour vous aider à orthographier correctement certains mots. Un cahier au hasard à l'intérieur du groupe sera ramassé.

Les documents remis aux élèves sont nombreux et incite les élèves à s'organiser collectivement pour réussir la première étape du travail. Il est ici intéressant d'observer la capacité des élèves à ordonner les archives selon la chronologie des événements de la vie de Suzanne Amomba Paillé. L'une des difficultés a été la confusion pour certains documents entre la date de rédaction de celui-ci et celle des faits qu'ils relatent. Cette activité permet non seulement de vérifier l'aptitude des élèves pour une telle activité mais les invite également à une première approche du contenu des archives et donc au repérage d'informations répondant à la problématique de départ.

Une fois le classement effectué, les élèves redistribuent entre eux les documents. Le choix de la répartition leur est laissé.

Pour la rédaction commune de la biographie, les idées principales des deux paragraphes attendus sont données aux élèves. Cet apport intervient dans la lignée de l'exercice d'écriture réalisé lors de la mise en perspective de l'étude n°1. Il s'agit d'inciter les élèves de réfléchir au passage des informations relevées au brouillon à l'organisation de celles-ci et à la façon dont elles vont s'intégrer dans un texte dont la structure leur est donnée.

Quelques exemples du classement des archives réalisé par les élèves et de la recherche d'informations :

Numéro de l'archive	Date	Box ordre chronologique
1	1704	1 → 1704
2	1734	3 → 1733
3	1733	2 → 1734
4	1755	5 → 1737
5	1737	6 → 1733
6	1733	8 → 1740
7	1776	9 → 1740
8	1740	13 → 1747
9	1740	10 → 1748
10	1747	12 → 1747
11	1748	11 → 1748
12	1747	4 → 1755
13	1747	7 → 1726

1739/6 - L'an 1739, le 11 mai, Jean Paillé, habitant, décédé à l'âge de 60 ans.

En janvier 1741, c'est au conseil supérieur d'être considérée par le conseil de justice par Suzanne Amamba Paillé.

1741/13 - Suzanne Amamba Paillé ne peut pas récupérer les biens de son mari. Elle fait un procès qui elle perd par la suite.

1740/8 - Voici un cas par lequel nous perdons la liberté de nous demander explication. Un salaf magan il y a trente ans écrivait une négresse esclave de monsieur de la Roche Aignan.

1740/8 - Il considérait que Suzanne Amamba Paillé ^{est} ~~est~~ une imbécille.

ARCHIVE	DATE	BONORDRE
1	1704	1 1704
2	1734	3 1733
3	1733	2 1734
	1755	542 1737
4	1737	64 1739
5	1739	85 1740
6	1776	913 1740
7	1740 40	131 1741
8	1740	104 1747
9	1749	109 1747
10	1748	11 1748
11	17	110 1755
12	1744	78 1776
13	1743	

1 Archive n°1

DATE = Le 29 juin 1904

Suzanne Amable

Elle se marie avec Jean Baillet qui était un
soldat, Maître menuisier et tailleur de pierre

Archive 3
(1933)

Il veut que tout habitant qui se mariera
avec une main ne peut pas être officier, et ne
pas posséder un emploi

Archive 21 1914 Jean Baillet et Suzanne Amable se sont mariés

Archive 5 1937

Il sont riches car de 1909 à 1937 il en
plus de récoltes et de ~~travaux~~ richesses

~~Et~~ Ils ont augmenté en céréales, légumes etc.

Ils ont plus de terres, de vaches à exporter
Il ont plus de bétail et aussi, beaucoup
d'

On les surnomme de la capitale pour leur
~~richesse~~ ne semblent pas qu'ils étaient riches
car c'était une robe est un bonnet

les biens

- Archive 6) ~~sur~~ cette Archive parle d'un soldat magon qui s'est marié il y a trente ans avec une négresse qui était esclave de Monsieur Lamotte-Aignon qui pleurard ~~et~~ lui donna la liberté, mais lui mouru peu après la liberté de la négresse mais mouru sans laisser de postérité (enfants, d'héritiers)
- Archive 7) cette Archive va parler de M^e Ammonba paillé qui voudrait avoir les biens de son marié mais sans l'assent de la justice M^e Ammonba paillé ne peut pas avoir l'accès au biens de son marié (M^e paillé)
- Archive 8) cette Archive parle encore de M^e Ammonba paillé qui fait un procès mais a été privée de ses droits ~~(de son procès)~~ par Jacques Malléed ~~et même~~ et a même perdu son procès.
- Archive 9) cette Archive parle du prêtre à Cayenne en Guyane qui appêche le mariage entre Ammonba paillé avec un blanc de la colonie, mais se blâme monsieur de la colonie voulait s'engager avec ~~quelqu'un~~ Ammonba paillé

Archive n°10:

Date: décembre 1741

infos importante: le ~~premier~~ ministre refuse que Suzanne se marie avec un blanc de la colonie.

Archive n°12:

Date: 1744

infos importante: l'ordonnateur d'Alban réhabilite Suzanne Amamba Paillé dans la pleine liberté accordée par P^rerobranche de sa majesté aux esclaves affranchis de disposer de leurs biens.

Archive 11:

Date: Avril 1748

infos importante: Suzanne Amamba Paillé est obligé de faire une donation de ses biens, rapport de ~~Valliers de l'Isle d'Am d'Adam, nouvel en~~

Archive 4:

Date: 28 janvier 1755

infos importante: Suzanne Amamba, veuve de Jean Paillé, habitante de Macouria, âgée d'environ cent ans, morte cette nuit dernière & été enterrée

Quelques textes rédigés par les élèves :

Exemple 1 :

L'Histoire Suzanne Amamba Payé

Aujourd'hui à Cayenne en Guyane, qui était une colonie française au XVIII^{ème} siècle, une rue porte le nom de Madame Payé.

Pourquoi y a-t-il une rue Madame Payé à Cayenne de nos jours ?

En 1704, Suzanne Amamba Payé se marie avec Jean Payé un ancien soldat de la garnison et maître tailleur de pierre. En suite en 1733 le roi de France déclara ce je veux aussi que tout habitant qui se mariera avec une négresse ou une métresse ne puisse être officier, ni posséder aucun emploi dans les colonies. Soudain en 1739 le mari de Suzanne Amamba Payé décéda à l'âge de plus de 60 ans le 11 mai, il a été enterré dans l'église. Après la mort de Jean Payé, en 1740, Suzanne Amamba Payé fait une demande pour récupérer tout les biens de son défunt marié.

En 1741, Suzanne Amamba Payé fait un procès pour récupérer tout les biens de son anciens marié qui est décédé. Mais la justice refuse de donner les biens à Suzanne Amamba Payé à une condition qui elle construit une école avec tous les biens. Elle est forcée de donner son argent pour construire une école. Finalement elle meurt en 1755 sans pouvoir faire ce qu'elle veut dans sa famille vie. Le deuxième paragraphe nous montre le regard porté par les colons français sur les esclaves et les affranchis au XVIII^{ème} siècle.

La façon dont les colons français regarde les esclaves de façon raciste, Suzanne Amamba Payé a perdu son procès car elle était noire et pauvre.

En fin, Il y a une rue qui s'appelle Payé Rue Suzanne Madame Payé pour garder en mémoire Suzanne Amamba Payé et son incroyable parcours.

Exemple 2 :

Aujourd'hui à Cayenne en Guyanne, qui était une colonie française au XVIII^e siècle, une rue porte le nom de Madame Payé.

Pourquoi y a-t-il une rue Madame Payé à Cayenne de nos jours ?

En 1701, madame payé s'est mariée avec monsieur payé. Puis en 1733, les règlements disent que toute habitante qui se mariera avec une noire ne peut ~~être~~ pas être officiers et ne peut pas posséder un emploi. Ensuite, M^{lle} Payé sont riches car de 1709 à 1737. Ils ont plus de récoltes, plus d'esclaves. Ils ont des biens. Ils ont assez de cultures d'exportation. 1739 le mari de M^{lle} est décédé à l'âge de 71 ans. Après la mort (1740) M^{lle} payé (1710), l'administrateur de la colonie Messieurs de Chateauguë n'est pas d'accord avec la liberté de M^{lle} Payé que son mari lui a donnée. Ils veulent pas la donner, son héritage car elle noire, femme, esclave. Ils ~~se~~ l'ont interdit de ses biens et l'autorité de justice. Un homme se présente pour la mariage marier pour prendre son héritage après sa mort. Le roi ne tolère pas le mélange entre noirs et blancs.

En janvier 1741, Suzanne Amomba Paillé dans la justice pensées qu'elle se chargée de gérer ses biens, depuis la mort de son mari, mais Suzanne perd son procès. Cette fois-ci Suzanne a voulu se marier avec un prêtre mais il a refusé. Le ministre a dit que le prêtre a bien fait d'empêcher le mariage, car le roi de France ne permet pas ces sortes d'alliances aux habitants. En 1748, Suzanne a dû donner tous ses biens pour créer un bâtiment dans la ville de Cayenne car elle est noire (c'est du racisme).

Conclusion : ~~En~~ Au XVIII^e siècle, Suzanne Amomba Paillé, esclave. A réussi ~~de~~ à devenir affranchi et de ~~de~~ profiter de sa réussite mais à cause du

racisme et sexisme elle n'a pas pu continuer sa
richesse après la mort de son mari.
de nos jours à Cayenne il ya une rue qui s'appelle
Madame Payé car c'est la seule femme noir qui
s'est battue pour sa liberté.

Exemple 3 :

Aujourd'hui à Cayenne en Guyanne, qui était une colonie française au XVIII^e siècle une rue porte le nom de Madame Payé.

Pourquoi ya-t-il une rue Madame Payé à Cayenne de nos jours ?

Premièrement, Suzanne débute sa vie en étant une négresse esclave. Elle n'était pas libre jusqu'au jour où le curé reçut le consentement mutuel de Suzanne Amamba et de Jean Payé. Depuis leur mariage du 29 juin 1704, elle devient libre. En 1709, ils exploitent leur ferme agricole, ils produisaient peu de choses comme du mil, manioc, ignames. Ils avaient aussi 6 esclaves et 1 bête à corne. Quelques années plus en 1737 leur ferme agricole s'est enrichie avec d'autres produits « Rocou, indigo, café, cacao » il y'a eu aussi une augmentation d'esclaves et de bêtes à cornes et Armes. Ils ont pu acheter une maison à Cayenne. Mais 2

ans plus tard malheureusement Jean Payé décède de agé de plus de 60 ans a été enterré dans l'église de Cayenne. Puis en 1740, Madame Payé veut récupérer les biens de son défunt mari mais la justice lui n'empêche de reprendre ses biens. Ensuite, elle devra céder ses biens en profit d'une construction d'une école. Pour terminer en 1755 elle décède de agée d'environ 100 ans. Suzanne Amamba Payé n'a pas pu profiter de ces biens, elle a été privée et obligée de donner ses biens. Le texte va parler du regard porté par les colons Français envers les esclaves et les affranchie et des propos raciste et sexiste.

Tout d'abord, il est intéressant de

Citez l'exemple du Père Pagnier Prêtre à Cayenne qui a refusé de marier la veuve Suzanne Amomba Payé a un blanc de la colonie, Car c'est une negresse a franchise. Puis l'autorisation ensuite le refus du testament de Suzanne Payé. Suzanne Payé est contrainte de faire donation de ses biens pour construire une école.

Pour conclure, C'est une femme forte qui a subi étant petite des propos et des regards raciste et sexiste. Son parcours est tragique et courageux, elle n'a pas pu profiter pleinement de ses biens. Peu de gens ont eu son parcours et son passage au XVIII^e siècle. Suzanne Amomba Payé est passée d'une esclave à une personne riche, aisée dans la société.

Aujourd'hui à Cayenne en Guyane, qui était une colonie française au XVIII^e siècle, une rue porte le nom de Madame payé.

Pourquoi y-a-t-il une rue Madame payé à Cayenne de nos jours?

POUR commencer on va raconter la vie de Madame payé, la parle du mariage de entre Amamba Suzanne avec Jean payé Soldat de la garnison et maître mason tailleur de pierre. Les habitants qui se marient avec une négresse ou une métisse n'auraient point le droit d'employer dans les colonies.

Un soldat épousa une négresse esclave de Monsieur de Motte Rigon, il y a 30 ans, après avoir servi dans l'armée il lui donna la liberté. De ce mariage de Amamba qui s'appelle Jean payé entretient dans une église Reformatrice dans la vie de Suzanne, et de Jean payé, ils possèdent une ferme au cours du temps la ferme a évolué. Madame, Amamba voulait avoir les biens de son mari Suzanne payé avait demandé un procès mais a été privée de ces droits par Jacques Malécot. Ensuite nous allons parler d'un prêtre qui a voulu empêcher le mariage d'Amamba payé et un Blanc de la colonie Amamba payé et obligés de donner ces biens pour la construction d'une école Catholique, Mais Suzanne payé meurt en 1755.

Alors nous nous regardons par les colon français sur les esclaves et les affranchis au XVIII^e siècle.

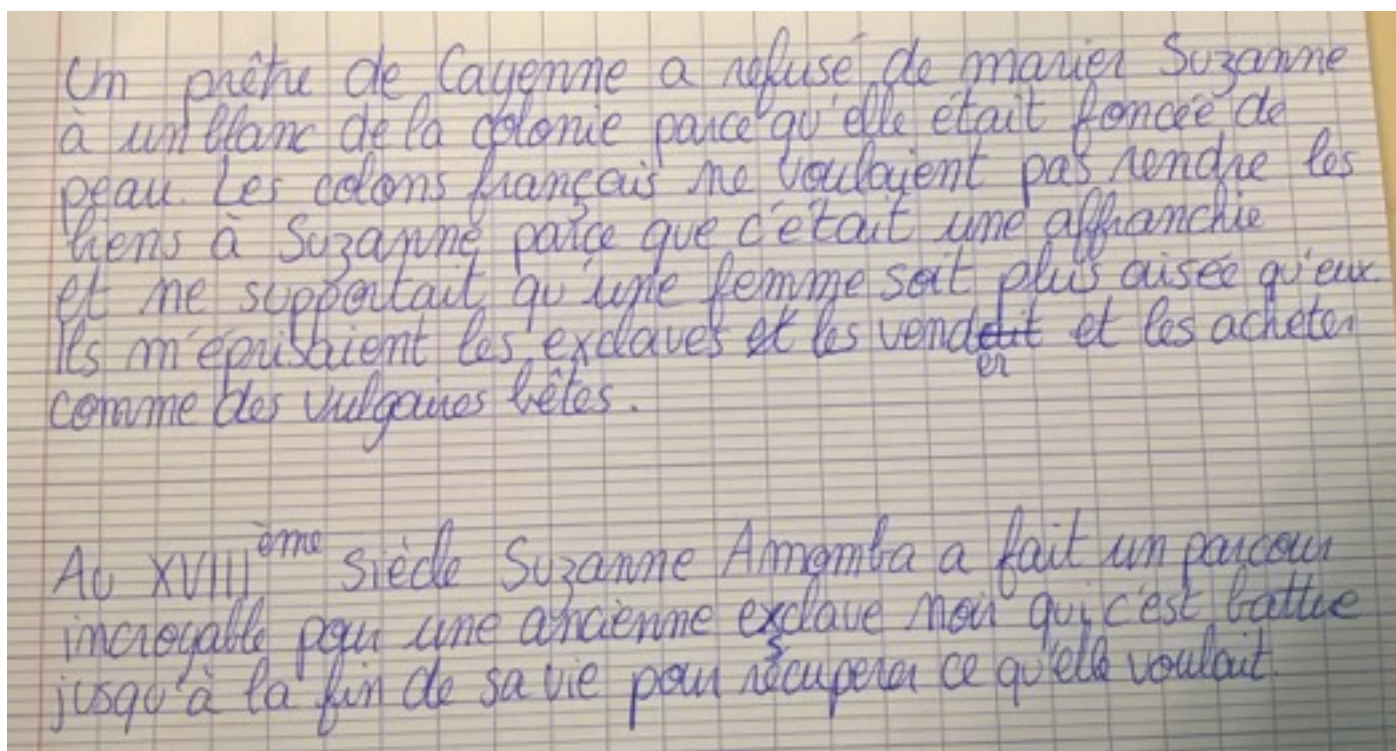
Pour les français prendre Les colon français ont un regard très mal sur les esclaves et les affranchis. Exemple quand Suzanne Amamba payé a voulu récupérer les biens de son mari Jean payé, celui-ci lui a été refusé car c'est un Noir donc cela c'est du racisme. Voilà voilà les colon français voient les esclaves et les affranchis. Dans l'histoire de Amamba payé

on peut voir du racisme et du sexisme. ~~Elle~~

Pour finir on va répondre à la problématique ^{que}
il y a eu une madame payé car elle a eu
un parcours très difficile elle a affronté beaucoup
de chose comme quand elle était refusé pour le bien de son
elle était mal ~~très~~ ^{par} les français elle est très courageuse.
Vue ~~son~~

Pourquoi y a-t-il une rue Madame Payé à Cayenne de nos jours ?

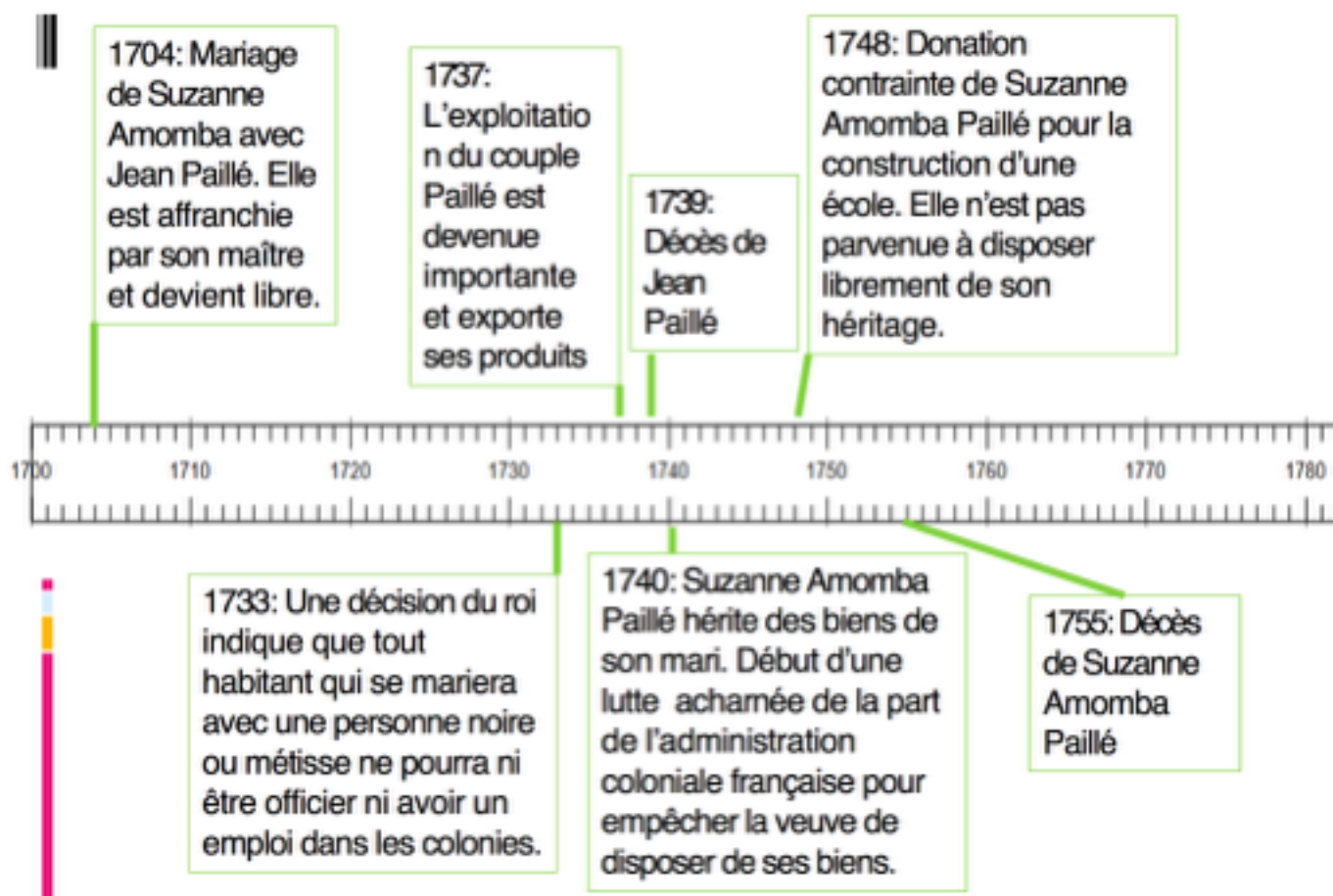
En 1704 Suzanne Amomba se marie avec Jean Paillé. Suzanne Amomba était une ancienne esclave qui a été affranchie grâce au mariage avec Jean Paillé. Jean était un soldat de la garnison et maître maçon mais aussi un tailleur de pierre. A deux ils se sont enrichis par l'exposition agricole. En 1709 ils avaient 6 esclaves, 1 bête à corne, de la production de vin, un fusil et une ferme. Ils n'avaient pas de cultures d'exportation et ni de maison à Cayenne. Plus tard en 1737, ils ont réussi à faire évoluer leur exposition agricole jusqu'à 67 esclaves, 46 bêtes à cornes, 3 armes et 1 maison à Cayenne. Ils ont produits du Mil, du manioc et de l'igname. Mais aussi de la culture d'exportation (Rocou, indigo etc...). En 1739, Jean Paillé est mort à l'âge de 60 ans. Deux ans après Suzanne Amomba et un blanc de la colonie allaient se marier mais fut interrompue par le prêtre Pagnier (prêtre à Cayenne en Guyane). La veuve Suzanne a protesté pour ses biens mais les colons français lui ont toujours mis des barrières. Elle a été contrainte de donner son argent pour construire une école. Elle est morte en 1755. Il y a eu un racisme envers Suzanne.



Les travaux d'élèves sont projetés au tableau. Cette étape permet d'observer et de constater les progrès réalisés depuis le premier exercice d'écriture proposé.

Lors de la correction, une frise chronologique est complétée avec les élèves puis les informations indiquées dans le second paragraphe doivent faire émerger la notion de racisme.

Frise chronologique de la vie de Suzanne Amomba après son mariage avec le colon Jean Paillé.



Mise en perspective : Suzanne Amomba Paillé ; Un parcours qui s'inscrit dans le cadre des traites négrières atlantiques au XVIII^{ème} siècle.

La suite de l'étude doit amener les élèves à adopter un regard critique sur la biographie qu'ils viennent de rédiger. Il s'agit ici de les aider à mentionner le fait que celle-ci n'a été réalisée qu'à partir d'archives, il n'y a pas de témoignages directs provenant de Suzanne Amomba Paillé. Enfin, cette biographie ne raconte la vie de Suzanne Amomba Paillé qu'à partir du moment où elle se marie avec Jean Paillé. Dès lors, il s'agit de donner aux élèves les outils nécessaires afin de combiner à ce destin individuel hors-norme, une vision macrohistorique pour de montrer que celui-ci s'inscrit dans le cadre des traites négrières atlantiques au XVIII^{ème} siècle.

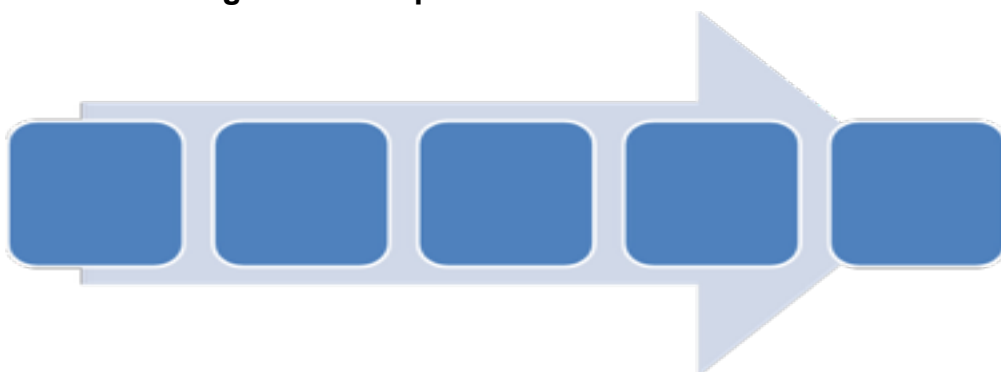
Problématique : Comment, à l'image de Suzanne Amomba Paillé, des Africains devenaient-ils esclaves en Amérique?

Le trafic négrier vers la Guyane entre 1713 et 1764 (Sélection de 4 navires)

An-née	Nom du bateau	Port de départ	Site d'achat des esclaves	Remarques
1713	G é n é - reuse	N a n t e s (France)	J u d a (Afrique)	Vente à Cayenne en Guyane (Amérique), 18 octobre 1713 : « <i>Le besoin que les habitants ont des Nègres les a fait acheter plus cher et à un prix excessif, les mâles 600 livres et les femelles 550</i> ».
1715	Gracieuse	N a n t e s (France)	B a n n y (Afrique)	Après 55 jours, « <i>les Nègres se révoltèrent si bien que dans cette occasion il fut tué un Nègre et neuf qui se jetèrent à la mer et se sont noyés, [...] il y a eu 6 hommes de son équipage dangereusement blessés. Il est mort plus de la moitié de la cargaison dans la traversée qui a été de 4 mois et 6 jours. On nous amène des squelettes vivants et de la nation la moins estimée, encore on nous les fait payer plus cher que de coutume</i> ».
1729	Angélique	La Ro- chelle (France)	J u d a (Afrique)	A Juda « dans une révolte que firent les Nègres à bord, il y eut un Nègre tué, un autre qui se jeta à la mer qui fut mangé par un requin ». Le navire part de Juda avec 357 Noirs, 10 meurent pendant la traversée.
1764	Roi Gui- guin	N a n t e s (France)	G u i n é e (Afrique)	Environ 540 esclaves. 7 désertent avant le départ de la traversée. Pendant la traversée : « <i>il s'est répandu une maladie épidémique. [...] Le scorbut a détruit plus de la moitié des captifs</i> ».

Source : D'après Marie Polderman, *La Guyane française 1676-1763, Mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissages*, éditions Ibis Rouge, 2004.

CONSIGNE : Organise ta réponse en réalisant un schéma présentant les différentes étapes d'un navire négrier en t'inspirant du modèle ci-dessous.

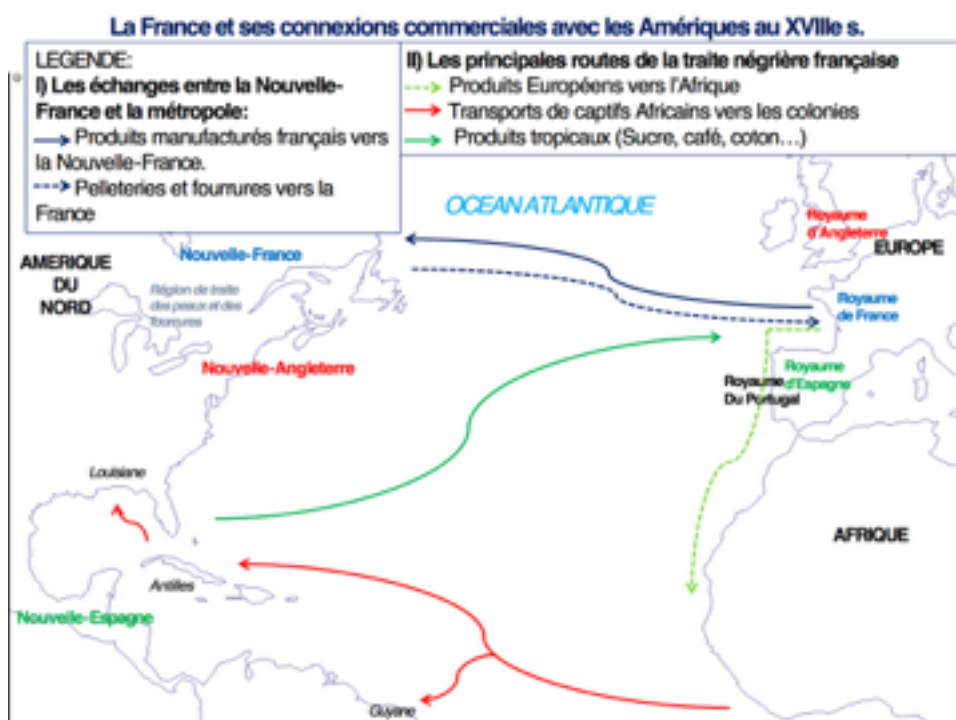


Après la correction du schéma, des documents illustratifs présentent d'autres aspects des traites négrières atlantiques et la vie des esclaves dans les plantations au XVIII^{ème} siècle. Le professeur adopte ici une posture d'enseignement, livrant les informations de façon magistrale. Il replace le cas étudié dans le contexte plus large des relations établies entre la métropole française et les Amériques.

Le récit du professeur peut aussi s'appuyer sur d'autres exemples permettant d'étudier le rôle des Africains dans l'organisation de la traite atlantique :

- « Le récit de vie d'une princesse devenue esclave », (Sources à utiliser: Benoît Jullien, in Augeron Mickaël et Caudron Olivier (dir), La Rochelle, l'Aunis et la Saintonge face à l'esclavage, Les Indes savantes, 2012 et l'exposition en ligne sur la traite négrière rochelaise sur le site « Les expos virtuelles de Charente-Maritime »).
- Le pays Assôkô: deux peuples, deux regards sur la traite négrière atlantique (1670-1725), par Adjé Séverin Angoua, in Saupin Guy (dir), Africains et Européens dans le monde atlantique, PUR, 2014.

Enfin, le croquis de synthèse est complété.



Résultats de l'expérience et points de vigilance :

Le choix de la démarche d'enquête (ANNEXE 2) a facilité l'entrée des élèves dans les apprentissages. De même, celle-ci est propice à la mise en œuvre d'activités coopératives durant lesquelles les postures de lâcher-prise et d'accompagnement sont privilégiées par l'enseignant. La coopération entre les élèves sous-entend néanmoins le respect de règles. Il faut être vigilant sur ce point et préciser à la classe le sens et les objectifs des choix effectués.

Au regard de la commande initiale, les écrits présentés ci-dessus sont globalement satisfaisants. La dynamique positive induite par les démarches coopératives proposées s'est poursuivie au moment de la rédaction des écrits. Effectivement, l'implication de chacun des îlots lors des activités réalisées en amont a permis aux élèves d'entrer plus sereinement dans l'exercice d'écriture. Ils ont pu constater leur capacité à répondre de manière concluante à une commande qui à première vue avait pu les effrayer. Néanmoins, la marge de progrès reste certaine. L'écrit des élèves permet de revenir plus explicitement sur les caractéristiques du récit historique, d'en identifier les incontournables. L'une des possibilités serait de proposer aux élèves une auto-évaluation de leurs écrits après avoir défini trois points de vigilance¹ :

- l'action des personnages historiques, individuels ou collectifs ;
- la restitution de leurs intentions, de ce qu'ils pensaient, pour indiquer les raisons de leurs agissements ;
- un déroulement chronologique précisément daté.

Ces caractéristiques peuvent aussi être explicitées et remises aux élèves avant la rédaction. Ils disposeront ainsi d'une grille de critères de réussite.

Une progressivité des apprentissages peut être envisagée entre la classe de 5^{ème} (*Voir l'étude intitulée : « Le parcours de l'aventurier berbère Yahya-u-Ta'Fuft est au cœur des connexions entre Africains du Nord musulmans et Portugais chrétiens », présente dans la ressource : « Coopérer et mutualiser ; pédagogie coopérative et démarche d'enquête en histoire en classe de 5^{ème} – Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique »*), et la classe de 4^{ème}. L'enseignant peut demander aux élèves de réfléchir davantage aux « chemins » à emprunter pour parvenir à répondre à la consigne de départ. Dans ce cas, l'étayage de la consigne doit être limité et inciter les élèves à expliquer et à justifier des démarches discutées et décidées collectivement. Chaque élève doit également être capable d'argumenter ses choix à l'intérieur de l'îlot.

L'expérience réalisée a aussi permis de travailler sur une forme d'évaluation encore peu pratiquée dans le cadre du cours d'histoire, l'évaluation par observation. L'espace de liberté laissé aux élèves permet de consacrer du temps à l'observation de leurs pratiques et postures. L'enseignant peut se mettre en retrait, observer les élèves en train de travailler, prendre en notes ce qu'il observe. Il a été ainsi intéressant en début d'année de 4^{ème} d'établir un premier diagnostic des besoins auxquels il faudra essayer d'apporter des réponses tout au long de l'année scolaire. Parce qu'on ne peut pas tout observer au cours d'une seule séance, l'enseignant choisit de se

¹ Nous reprenons ici les caractéristiques d'un récit historique telles que les définit Didier Cariou in *Écrire l'histoire scolaire. Quand les élèves écrivent en classe pour apprendre l'histoire*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

focaliser essentiellement sur les échanges oraux d'informations au sein des îlots, même s'il ne s'interdit pas de noter des remarques concernant le fonctionnement du groupe et la qualité des interactions . Il obtient des renseignements sur le niveau de maîtrise de l'expression orale des élèves, sur leur capacité formuler et à reformuler leurs idées et à expliquer leur démarche. Il reconduit cette séance d'observation à l'occasion d'une activité en géographie, pour rassembler de nouveaux éléments et compléter ses premières observations.

Exemple de notes prises par l'enseignant au cours de la première séance d'observation :

Séance 1 :				
Groupe 1 Groupe assez « explosif ». Ali ne semble pas comprendre que son attitude envers les autres est problématique. Manque de cohésion. Difficulté à trouver des compromis. Echanges oraux compliqués, dont la trace écrite commune ne l'est pas réellement...	Anès Très volontaire. Mais, subit l'attitude d'Ali. Tente de raisonner Ali... sans succès...	Ali Veut aller beaucoup trop vite. Bruyant. S'énervé. Difficultés à accepter que les autres n'ont pas le même rythme que lui. S'agace lors de la restitution orale.	Malubah Fait des efforts pour comprendre et avancer mais réels soucis de compréhension. Propose d'aider Iham.	Iham Ne peut pas réaliser l'activité seule. (élève UPEAA qui maîtrise très peu la langue française). Lecture avec elle du document et aide à la compréhension.
Groupe 2 Séance test du prof pour Estéban. Yanis mis de côté par Amira. Ne veut pas travailler avec lui. Manque de cohésion.	Yanis A réussi malgré ses difficultés à trouver des « choses ». Bonne écoute lors de la restitution. A compris des choses.	Amira Autonomie. Ne souhaite pas travailler avec Yanis, le dit ouvertement.	Aliya Super attitude. Propose de réaliser un brouillon avant de copier au propre la trace écrite commune. (Se souvient donc des conseils donnés lors de la séance précédente.) Explique très bien à ses camarades ce qu'elle a compris.	(Estéban) Passe trop de temps à jouer avec ses stylos. Commence à faire un dessin sur une feuille... voit jusqu'où il peut aller. Confiscation du dessin. Dit qu'il ne comprend pas. Se met enfin au boulot... Apport faible lors de la restitution orale. Mais bonne écoute des autres.
Groupe 3 Groupe en difficulté. Également manque de confiance. Restitution orale à perfectionner.	Sami N'ose pas demander de l'aide. Vite bloqué. Très timide. Mais essaie de bien expliquer ses infos lors de la restitution.	Walid Dit de suite qu'il ne comprend pas, qu'il est nul. Lors de la restitution orale, dit qu'il ne sait pas expliquer aux autres.	(Estéban)	Iham.B Très effacé. Ne comprend pas le document. Abandonne.
Groupe 4 Groupe qui a petit à petit pris conscience d'un problème dans la gestion du temps imparti pour réaliser le travail. Restitution orale à améliorer.	Khadija Part un peu dans tous les sens. Volonté de « trop » bien faire. Lentement. Attention à la gestion du temps.	Raouf Ne s'y met pas assez vite, bavard. Efficace quand se met réellement au travail.	Inès Bon travail. Infos trouvées.	
Groupe 5 Les aptitudes de chacun ne sont pas assez exploitées à cause de moments de déconcentration trop importants. Faible résistance devant l'attitude d'Abdelkader et les bavardages de Maëline. Restitution orale à améliorer.	Abdelkader Remuant. Interpelle Walid et d'autres élèves. Me « teste ». Démonte ses stylos...	Melodia Très réservée, notamment lors de la restitution orale. Cependant de grandes qualités d'analyse. Doit chercher à s'affirmer davantage.	Maëline Difficultés pour se concentrer. Bavarde. Manque de confiance. Se laisse déstabiliser par Abdelkader.	Lamy Assez sérieux et efficace du début à la fin de la séance malgré une fâcheuse habitude à m'interpeller sans avoir d'abord levé la main. Se laisse aussi aller par moments...
Groupe 6 Groupe pour lequel je ne suis pratiquement pas intervenu (sauf pour rassurer Alaa Eddine). Malgré une gestion du temps à revoir, le travail est de qualité. Groupe qui discute de la meilleure stratégie à mettre en place. Organisation des	Ziyad Un vrai « leader ». Propose, écoute, prend en compte l'avis des autres. Très appliqué.	Alaa Eddine Un peu plus effacé que ses camarades mais pose des questions. Un petit manque de confiance. M'appelle plusieurs fois pour être certain que ce qu'il fait est correct.	Rafyk Consignes suivies.	
tables de l'îlot transformée pour selon eux mieux travailler. C'est bien de vouloir « bien faire » mais attention à la gestion du temps.				

Notes prises au cours de la deuxième séance d'observation :

Séance 2 :

Groupe 1 Situation qui s'est dégradée . Les échanges verbaux sont parfois assez violents. L'entraide est inexistante .	Anès S'agace de l'ambiance de travail désagréable à l'intérieur du groupe. Mais tente pourtant d'aider à l'amélioration de cette dernière.	Ali Parfois trop critique envers ses camarades et notamment Malubah. Difficultés à prendre en compte l'avis des autres.	Malubah Entre régulièrement en conflit avec Ali.	Iham Pas aidée par ses camarades.
Groupe 2 L'écoute des autres est satisfaisante . Encore un des efforts à faire pour une meilleure cohésion .	Yanis De gros efforts pour comprendre et analyser seul les documents. Cherche vraiment à « y arriver » !	Amlia Toujours de réserves pour coopérer avec Yanis. Pour le reste c'est très bien.	Aliya Grande autonomie. A l'écoute des autres, aide Yanis à comprendre. Bravo !	(Estéban) Transféré dans le groupe 3 car absence d'Iham.
Groupe 3 Difficultés. Déconcentration trop importante. Efforts pour s'exprimer devant les autres.	Samir Encore assez effacé. Lecture partielle de ses notes. Mais a pris les choses en mains lors de la réalisation du schéma de synthèse commun.	Walid A fait un gros effort pour s'exprimer oralement devant ses camarades mais a ensuite eu « la flemme » et n'a pas participé à la trace écrite commune.	(Estéban) Parle d'autres choses, se déconcentre. Ralentit le groupe. Puis bonne attitude dans le dernier quart d'heure.	Iham, B (Absente)
Groupe 4 Se souvenant de leurs soucis à gérer le temps, mise en place d'une stratégie pour aller plus vite. (Ecrive à deux voiles trois en même temps sur la feuille servant à la trace écrite commune. (Leur expliquer que d'autres solutions existent peut-être...))	Khadige Assez autonome. Explique ses notes.	Raouf Encore quelques moments de déconcentration. Se retourne pour discuter avec Walid. Mais une bonne analyse des documents malgré parfois un manque de confiance visible lors de l'explication de ses notes.	Inès Toujours efficace. Explication assez rapide de ses notes.	
Groupe 5 De véritables moments où le groupe avance ensemble, où l'entraide existe. Mais encore trop de « décrochage ».	Abdelkader (Exclu du collège)	Melodia Bien mais attention aux bavardages avec Maïline. Lecture de ses notes.	Maïline Capable de bien faire mais décroche très vite et entraîne les autres dans les bavardages. Simple lecture de ses notes.	Ieny Très volontaire. Des efforts pour bien expliquer ce qu'il a compris et appris.
Groupe 6 Groupe qui pourrait être encore plus autonome car appels encore assez nombreux pour savoir si ce qui est fait est correct. Et ce qui est fait est très bien. Un vrai travail de groupe ! Une meilleure gestion du temps imparti. Prennent au sérieux la consigne qui est de « s'apprendre des choses ».	Ziyad A pris en compte les problèmes liés à la gestion du temps.	Alaa Eddine Encore quelques difficultés à se passer du prof.	Rafyk Consignes suivies à la lettre. Mais moins sûr de lui aujourd'hui.	

A partir des notes prises en classe au cours de ces deux séances d'observation et de leur analyse, il établit des critères et formalise la progression possible sous la forme d'une échelle descriptive, positionne les élèves sur les quatre niveaux et crée une feuille de route pour chaque élève. Un travail d'explicitation de la grille est mené avec les élèves pour que ces derniers puissent s'approprier les critères de réussite et comprendre leur marge de progression.

Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4
L'élève lit les informations prélevées lui permettant de répondre à une problématique commune au groupe mais sans expliquer sa démarche.	L'élève sait reformuler oralement les informations prélevées lui permettant de répondre à une problématique commune à l'ensemble du groupe mais sans expliquer sa démarche.	L'élève sait reformuler oralement les informations prélevées lui permettant de répondre à une problématique commune à l'ensemble du groupe et en expliquant sa démarche.	L'élève sait reformuler oralement les informations prélevées lui permettant de répondre à une problématique commune à l'ensemble du groupe, en expliquant sa démarche. Il est capable de reformuler d'autres manières afin de faciliter la compréhension de son raisonnement par les autres membres du groupe.

Bibliographie :

Ouvrages scientifiques :

Chaillou-Atrous, Klein Jean-François, Resche Antoine, Les négociants européens et le monde, histoire d'une mise en connexion, PUR, 2016.

Gautier Arlette, Les sœurs de solitude, Femmes et esclavage aux Antilles du XVIIe au XIXe siècle, 1985, Nouvelle édition, PUR, 2010.

Petré-Grenouilleau Olivier, Les traites négrières, DP n° 8032, La Documentation française, 2003.

Polderman Marie, La Guyane française, 1676-1763, Mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métissage, Ibis Rouge éditions, 2004.

Rogers Dominique (dir), Voix d'esclaves, Antilles, Guyane et Louisiane française, XVIII-XIXe siècles, Editions Karthala, Paris, 2015.

Saupin Guy, Africains et Européens dans le monde atlantique, XVe – XIXe siècle, PUR,

Vidal Cécile, (dir), Français ? La nation en débat entre colonies et métropole, XVIe – XIXe siècle, éditions EHESS, Paris, 2014.

Cahiers des Anneaux de la Mémoire, Les femmes dans la traite et l'esclavage, n°5, Nantes, 2003.

Cahiers des Anneaux de la Mémoire, Créolités aux Amériques françaises, n°15, Nantes, 2014.

Boidin Capucine, « Les femmes dans les tableaux de castas au XVIIIe siècle », « Métissages et genre dans les Amériques : », Clio. Histoire, femmes et sociétés, 2008.

De Carvalho Soares Mariza et Hébrard Jean, « Écrire des biographies d'esclaves. Pourquoi ? Comment ? », *Brésil(s)*, 1 | 2012